

## **SEANCE DU LUNDI 15 JUIN 2020**

**Convocation : 8/06/2020**

**Compte-rendu : 17/06/2020**

L'an deux mille vingt et le lundi quinze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes pour la mise en place des distances de sécurité en prévision du COVID-19, sous la Présidence de Monsieur Emile RIQUET, Maire.

**Présents : MM. RIQUET, GOUESBIER, FAUCHATRE, DEFOSSE, FERON, GENCE, LOBJOIS, BIGET**

**Absents excusés : MM. VANHOUTTE (pouvoir à Monsieur FAUCHATRE), HENG (pouvoir à Monsieur LOBJOIS)**

**Absente : Mme MIOT**

**Secrétaire de séance : Madame Joëlle GENCE**

Le quorum est atteint ; la séance est ouverte.

- Monsieur le Maire demande pour ajouter un sujet à l'ordre du jour,
- accorder les indemnités de fonctions à Monsieur Florent VANHOUTTE
    - demande acceptée à l'unanimité

Le compte-rendu de la séance du 27 février 2020 est adopté à l'unanimité.

### **1/ Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020:**

Une particularité cette année, la taxe d'habitation est supprimée.

Taxe foncière bâti : 22.56 %

Taxe foncière non bâtie : 28.65 %

Les produits attendus : 84 705.00 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De conserver les taux actuels
  - o Taxe foncière bâti : 22.56 %
  - o Taxe foncière non bâtie : 28.65 %
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

2/ Projets 2020 :

- Logiciel informatique
- Ordinateur pour le secrétariat de la mairie
- Effacement de réseaux de la rue de la Haie Penée 2<sup>ème</sup> tranche
- Carrefour de la Haie Penée
- Voirie de l'impasse Royon Bourdon
- Vitrine pour l'affichage
- Panneaux de signalisation
- Tondeuse
- Chaises pour l'église
- Urne électorale

**3/ Subventions accordées par la commune :**

- 6554 : Syndicat Mixte Baie de Somme 3V	: 500.00 €
Syndicat Mixte Baie de Somme GLP	: 1 800.00 €
Ets Scolaires (voyages)	: 500.00 €
SMBS 3V Pays d'Art et d'Histoire	: 44.00 €
- 6573 : Communauté de Communes PAPI	: 17 041.00 €
CCAS	: 5 000.00 €
- 6574 : Papillons Blancs	: 150.00 €
APE Collège	: 100.00 €
Croix Rouge	: 50.00 €
Valloires	: 530.00 €
Cavaliers de la Baie de Somme	: 200.00 €
Association de défense commun PPRN	: 3 000.00 €

**4/ Budget 2020 :**

Le budget est présenté équilibré en Dépenses et Recettes :

- Fonctionnement : 433 237.00 €
- Investissement : 338 277.00 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le budget équilibré en Dépenses et Recettes
  - o Fonctionnement : 433 237.00 €
  - o Investissement : 338 277.00 €
- Mandate Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

**5/ indemnités de fonctions pour Monsieur VANHOUTTE :**

Monsieur Florent VANHOUTTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, avait renoncé à ses indemnités de fonctions lors de son changement de situation professionnelle.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, sa situation ne le contraint plus à renoncer à ses indemnités, Monsieur le Maire propose de lui accorder et d'inscrire cette dépense au budget 2020.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'accorder le versement des indemnités de fonction à Monsieur VANHOUTTE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

**6/ Questions diverses :**

Monsieur RIQUET :

- Un mobil-home est installé chez Monsieur VALLE, sans demande à la mairie, ainsi que chez Monsieur MAGNIER. Un arrêté du 3 avril 2000 interdit toute installation de mobil-home ou caravane chez les particuliers.
  - o Un courrier leur sera envoyé pour retrait des mobil-home.

Monsieur FERON :

- L'aménagement de l'impasse Royon Bourdon est arrêté, les travaux vont-ils bientôt reprendre, il y a des regards non couverts, c'est un peu dangereux.
  - o Les travaux vont bientôt reprendre

Monsieur GOUESBIER :

- En ce qui concerne la coupe de bois dans le chemin des Bergers, qui a soulevé beaucoup d'interrogations, les propriétaires ont un plan de gestion 2007-2027. Une déclaration de chantier a été faite et ils ont obtenu une autorisation mais les travaux ont été décalés suite à COVID-19. Et certains arbres étaient vraiment creux.
- Pour les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche d'effacement de réseaux de la rue de la Haie Penée, conditions difficiles en débuts d'année avec la pluie intense et ensuite les conditions de travail avec le COVID-19, mais ils ont terminé et sont en attente des lampadaires, normalement livraison la semaine prochaine.

Séance levée à 21 heures 45